



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-007

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ETAIENT PRESENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria – Mme DESVIGNES Josette

POUVOIRS : Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSEE : Mme GALLO Anne

ABSENTS : M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONNEAU Michel

SUBVENTION 2023 A VERSER AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU (CUCM)

Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, rapporte au Conseil Municipal que la collectivité adhère au COS afin que son personnel puisse bénéficier d'avantages sociaux, ainsi que d'activités et de voyages proposés à tarifs réduits.

La subvention à verser doit être reconduite, sans attendre le vote formel du budget 2023.

Le montant de la subvention est établi en fonction de la masse salariale 2022 et d'un taux de participation de 1,20%. Celui-ci s'élève à **21 666.96 €** et sera inscrit à l'article 6474 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget primitif 2023 en cours d'élaboration ;

Considérant le transfert de personnel acté par la délibération D2022-064

Entendu le rapport de Madame Nadège CANTIER et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de **21 666.96 €** au Comité des Œuvres Sociales, prélevée à l'article 6474 du Budget Principal 2023 en cours de construction ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater cette somme.

Certifié exécutoire pour avoir
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.
été reçu à la sous-Préfecture

le **02 MARS 2023**

et publié, affiché ou
notifié le **02 MARS 2023**

le Maire.



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU